Syndicat du Traitement des Eaux
D'Ambérieu-en-Bugey et de Son Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 13 Juin 2023

Nombre de membres afférents au conseil syndical : 29
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents à la séance : 20
Nombre de membres votants : 21
Date de la convocation : 07/06/2023

Présents :

Abergement-de-Varey : Mrs Laurent ROBERT et Phillipe DEYGOUT - délégués titulaires

Ambérieu-en-Bugey : Mrs Thierry DEROUBAIX, M Joël GUERRY et Jean-Marc RIGAUD - délégués titulaires

Ambronay : Mme Delphine DANIOU-BLANC– déléguée titulaire et Mrs Ben-Amar NASSIA et Pascal SIMON - délégués titulaires

Ambutrix : Mrs Dominique DELOFFRE, Norbert DAMIANS et Jean-Claude JOBEZ - délégués titulaires

Château-Gaillard : Mrs Jean-Pierre THIBAUD et Éric VINCONNEAU - délégués titulaires

Saint-Denis-en-Bugey : Pascal COLLIGNON, Yvon BABLON et Salvador PARINI - délégués titulaires

Saint-Rambert-en-Bugey : Mme Josiane CANARD – déléguée titulaire

Torcieu : Mme Estelle BARBARIN – déléguée titulaire, Mrs Giacomo VALERIOTI et Patrick COUPRIE – délégués titulaires

Excusés :

Ambérieu-en-Bugey : Christian DEBOISSIEUX pouvoir à M DEROUBAIX
Saint-Rambert-en-Bugey : Gilbert BOUCHON et Alexandre LARDAUD

Absents :

Abergement-de-Varey : Stéphan JUENET

Ambérieu-en-Bugey : Philippe DI PERNA

Château-Gaillard : Mme Laëtitia VIEIRA

Douvres : M. Nicolas BARRIER, Serge BAILLY et Guy BELLATON

Secrétaire de séance : Eric VINCONNEAU

12/ Validation du projet « Fiabilisation du réseau de collecte au droit du chemin de la Conche - Commune d'Ambronay »

Monsieur le Président explique que les travaux, de création de réseau d'eaux pluviales permettant de déconnecter une source du réseau d'eaux usées et de réhabiliter environ 30ml linéaires de réseau d'eaux usées, sont susceptibles de bénéficier d'aides du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau selon les modalités d'intervention de la politique de l'eau et du programme d'action « Sauvons l'Eau ! » (2019-2024).

Cette action permettra de limiter l'impact des eaux claires parasites sur le système de collecte et de traitement d'Ambronay Bourg

Accusé de réception en préfecture
001-250101839-20230615-12-2023-DE
Date de réception préfecture : 15/06/2023

Aussi, afin de percevoir les subventions qui pourraient être octroyées par le Conseil Départemental et l'Agence de l'eau, il convient :

- De valider la totalité de l'opération,
- De valider le montant prévisionnel de 60 000 € HT soit 72 000 € TTC du projet,
- De valider l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération,
- De solliciter les aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau,
- D'autoriser, pour ces opérations, le STEASA à percevoir l'aide attribuée par l'Agence de l'Eau et par le Département pour le compte de la commune et à la lui reverser,
- De demander, en justifiant et en motivant cette demande, un démarrage anticiper des travaux à l'ensemble des financeurs éventuels, sans que cela n'engage ces derniers,
- De s'engager à réaliser cette opération d'assainissement collectif (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité Nationale des réseaux d'assainissement (ou le cas échéant de sa déclinaison régionale),
- D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à ce projet.

Le Comité Syndical,
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Valide** la totalité de l'opération,
- **Valide** le montant prévisionnel de 60 000 € HT soit 72 000 € TTC du projet,
- **Valide** l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération,
- **Sollicite** les aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau,
- **Autorise,** pour ces opérations, le STEASA à percevoir l'aide attribuée par l'Agence de l'Eau et par le Département pour le compte de la commune et à la lui reverser,
- **Demande,** en justifiant et en motivant cette demande, un démarrage anticiper des travaux à l'ensemble des financeurs éventuels, sans que cela n'engage ces derniers,
- **S'engage** à réaliser cette opération d'assainissement collectif (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité Nationale des réseaux d'assainissement (ou le cas échéant de sa déclinaison régionale),
- **Autorise** le Président à signer tous documents relatifs à ce projet.

Fait et délibéré le 13/06/2023
Le Président,

Syndicat de Traitement des Eaux d'Ambérieu et son Agglomération
STEASA

Thierry DEROUBAIX

Accusé de réception en préfecture
001-250101839-20230615-12-2023-DE
Date de réception préfecture : 15/06/2023